

39^{EME} ASSEMBLEE GENERALE



Document approuvé par le CA du 27/03/2018, voté et approuvé par l'AG du 07/04/2018



Dave Lollman
Le Président, Dave LOLLMAN

Guillaume Bonello
Le Trésorier, Guillaume BONELLO

Siège Social

9 rue Gazan, 06130 Grasse
Tél : 04 92 60 78 78 - Fax : 04 93 36 56 79
mediterranee@planete-sciences.org

www.planete-sciences.org/mediterranee
Retrouvez-nous aussi sur Facebook



STATUTS DE PLANETE SCIENCES MEDITERRANEE

Adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2017

ARTICLE 1 - TITRE ET QUALITE

Titre: Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une Association, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, qui prend la dénomination de **Planète Sciences Méditerranée**, anciennement **Animation Scientifique Sud Est Méditerranée (ASSEM) - Sciences Techniques Jeunesse**.

ARTICLE 2 - OBJET

Planète Sciences Méditerranée a pour objet de favoriser auprès des jeunes, de leur famille et du grand public l'intérêt, la pratique et la connaissance des sciences et des techniques. Elle se propose de :

2.1. promouvoir et organiser dans le domaine extra et péri scolaire des activités scientifiques et techniques expérimentales, en équipes, au sein d'ateliers, de clubs, de foyers de jeunes, de centres de vacances et de loisirs ; d'innover dans ces domaines ; de participer aux actions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ; de collaborer au développement des activités scientifiques et techniques en milieu rural ; de développer des actions en partenariat avec les structures de culture scientifique et technique.

2.2. collaborer, dans le domaine scolaire, avec les éducateurs et les enseignants dans le cadre de l'aménagement du temps de l'enfant, des classes de découvertes, des travaux pratiques ; de contribuer aux programmes nationaux ou locaux de lutte contre l'échec scolaire ; de développer des supports pédagogiques adaptés au cadre scolaire.

2.3. apporter, tant à ses membres qu'aux jeunes développant des projets scientifiques et techniques, une assistance pour la réalisation de leurs programmes, de contribuer à leur réussite, en garantissant la valeur éducative et formatrice, ainsi que les prémunir des risques, en particulier lors des expériences aérospatiales.

2.4. former des animateurs, des enseignants et des éducateurs à l'encadrement des activités scientifiques et techniques.

2.5. diffuser l'œuvre réalisée par ses membres et de les représenter auprès des Ministères, des collectivités territoriales, des établissements scientifiques et culturels français et étrangers, ainsi que des organisations européennes et internationales.

2.6. s'associer à la réalisation de lieux de rencontres (Exposciences, expositions, salons) à même de permettre aux jeunes et aux clubs de mettre en forme et de présenter leurs travaux.

2.7. garantir la qualité et la cohérence, tant au niveau régional, que national et international, de l'image de ces activités et du label « Planète Sciences » (cf. article 5.3) auprès de ses bénéficiaires, de ses partenaires, de ses soutiens et des médias.

2.8. se développer, sur l'ensemble du territoire régional, par la mise en place de structures adaptées.

2.9. effectuer, d'une façon générale, toutes les missions nécessaires au développement de ses programmes et à la diffusion de ses expertises tant en France, qu'à l'étranger, ainsi qu'à ses intérêts et ceux de son objet.

2.10. promouvoir, organiser et participer à des manifestations grand public de culture scientifique et technique.

ARTICLE 3 - RELATIONS AVEC PLANETE SCIENCES

3.1. Qualité : L'association est la délégation territoriale, pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Planète Sciences.

Planète Sciences Méditerranée ne peut intervenir à l'extérieur de son territoire, sauf accord préalable de la délégation territoriale concernée, ou de Planète Sciences s'il n'existe pas de délégation sur ce territoire.

3.2 L'association applique la charte de développement territorial et se conforme aux statuts de Planète Sciences.

ARTICLE 4 - SIÈGE

Le siège social de l'association est fixé au **9 Rue Gazan, 06130 GRASSE**.

ARTICLE 5 - DURÉE

La durée de Planète Sciences Méditerranée est illimitée. Sa dissolution éventuelle sera prononcée dans les conditions prévues à l'article 9.

ARTICLE 6 - TYPES DE MEMBRES

Planète Sciences Méditerranée se compose :

6.1. de membres actifs collectifs, personnes morales.

6.2. de membres actifs individuels, personnes physiques.

Les mineurs, sont représentés par un tuteur légal, signataire lors de la première inscription de l'année.

6.3. de membres délégations,

associations dont l'objet reprend tout ou partie de celui de Planète Sciences Méditerranée (article 2 de ces statuts) qui leur délègue tout ou partie de son action dans une zone territoriale déterminée par l'attribution du label Planète Sciences.

6.4. de membres partenaires,

personnes morales qui ont des relations privilégiées avec elle pour la réalisation d'objectifs communs dans le champ de l'objet de Planète Sciences Méditerranée.

6.5. de membres d'honneur et personnalités qualifiées, personnes physiques (individuels) ou morales (collectifs), lui apportant un concours éminent.

6.6. du représentant de Planète Sciences.

6.7. tous les membres de Planète Sciences Méditerranée sont membres de Planète Sciences, avec le statut de "membre actif individuel" pour les personnes physiques et de "membre actif collectif" pour les personnes morales.

ARTICLE 7 - ADHÉSION

Conditions d'admission :

7.1. La liste des membres actifs collectifs et individuels est arrêtée annuellement par le Conseil d'Administration. Les adhésions sont recevables jusqu'au jour de

l'Assemblée Générale, après versement par les adhérents de la cotisation à PSM ou à l'une de ses délégations. En cas de refus, celui-ci doit être motivé.

7.2. Les membres délégations sont admis dans les conditions décrites par l'article 13.

7.3. Les membres partenaires sont admis par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration et après signature d'une convention.

7.4. Les membres d'honneur et personnalités qualifiées sont admis par l'Assemblée Générale sur rapport du Bureau pour une période de trois ans renouvelables.

7.5. L'adhésion donne aux membres l'accès aux dispositifs et aux activités de l'association, de Planète Sciences et, à travers le « Pass réseau », à l'ensemble des activités proposées par les délégations du réseau Planète Sciences, dans les mêmes conditions réservées à leurs adhérents.

ARTICLE 8 - RESSOURCES

Les ressources de Planète Sciences Méditerranée sont constituées :

8.1. des cotisations de ses membres. Le montant des cotisations fait l'objet d'une décision réglementaire prise dans le cadre de l'Assemblée Générale,

8.2. des droits d'inscription et de participation aux activités et aux manifestations,

8.3. des abonnements et des cessions de documentations, de diverses publications ou de matériels pédagogiques,

8.4. de la rétribution des services rendus sous forme contractuelle ou non,

8.5. des subventions et ressources conventionnelles de l'État et des organismes publics habilités à cet effet, ainsi que des dotations de toutes sortes remises par l'État, les personnes publiques ou privées,

8.6. des ressources créées à titre exceptionnel avec l'agrément, s'il y a lieu, de l'autorité compétente,

8.7. du revenu de ses biens.

ARTICLE 9 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

9.1. Les participants de l'Assemblée Générale de Planète Sciences Méditerranée sont :

- les membres de Planète Sciences Méditerranée,
- les salariés de l'association,
- les invités.

Seuls les membres ont voix délibératives.

9.2. Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

9.3. L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration. Le Bureau de l'Assemblée Générale est celui du Conseil.

9.4. Pouvoir délibératif des membres :

- membre actif individuel : 4 voix
- membre actif collectif : 12 voix
- membre d'honneur individuel : 4 voix
- membre d'honneur collectif : 12 voix
- membre partenaire : 12 voix
- membre délégation : 12 voix.

A cela se rajoutent les voix de ses membres actifs présents ou représentés (membre actif et d'honneur individuel : 1 voix ; membre actif et d'honneur collectif et partenaire : 3 voix).

- Planète Sciences : 12 voix.

9.5. Droits de vote : la liste des votants est établie à partir de l'ensemble des adhérents s'étant acquitté de leur cotisation dans les douze mois précédent l'Assemblée Générale.

9.6. Représentations/pouvoirs

9.6.1 Les membres actifs et d'honneurs individuels, ou le représentant légal des membres actifs et d'honneur collectifs peuvent se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée Générale au moyen d'un pouvoir écrit.

9.6.2 Les membres délégations ou partenaires sont représentés par leur Président, ou à défaut, par le représentant légal ou son mandataire au moyen d'un pouvoir écrit de leur Président.

9.6.3 Un participant votant à l'Assemblée Générale peut disposer d'un nombre maximum de 16 voix délibératives.

9.6.4 Les pouvoirs des adhérents peuvent-être remis par écrit le jour-même de l'Assemblée Générale.

9.6.5 Elle procède à l'élection pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration, et si besoin est, nomme le commissaire aux comptes.

9.7. Décisions :

9.7.1 L'Assemblée Générale

• **entend et approuve :**

- le rapport moral du Président,
- le rapport financier du trésorier,
- le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice,
- le budget pour l'année en cours.

• **entend** (en tout ou en partie):

- le rapport d'activités du directeur,
- le rapport des activités de l'année passée et les projets pour l'année en cours.

9.7.2 Elle décide de l'admission des membres d'honneur, du montant des cotisations, du nombre de membres du Conseil d'Administration (dans les limites posées par l'article 10-1).

9.7.3 Elle entérine les décisions du Conseil d'Administration concernant le Règlement Intérieur, la création et la dissolution des Groupes ad-hoc, l'attribution et la reconduction du label Planète Sciences des membres délégations, l'admission et l'exclusion des membres partenaires.

9.7.4 Elle délibère sur toute autre question ajoutée à l'ordre du jour posée à la demande signée d'au moins dix membres de l'Assemblée Générale, déposée dix jours ouvrés au moins avant la réunion.

9.8. Les convocations indiquant l'ordre du jour sont adressées au moins trente jours francs à l'avance.

9.9. Les candidatures (à jour des cotisations) pour devenir administrateur, doivent-être transmises au Président au plus tard, 8 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

9.10. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à main levée à la majorité absolue des membres présents ou représentés, sauf si quelqu'un demande le vote à bulletin secret.

9.11. L'Assemblée Générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle concerne toute modification à apporter aux statuts. Elle peut notamment décider de la dissolution et de l'attribution des biens de Planète Sciences Méditerranée, ainsi que de la fusion avec toute association de même objet.

9.12. L'Assemblée Générale extraordinaire est composée de la moitié au moins des membres de Planète Sciences Méditerranée et il est statué à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés.

Les membres empêchés peuvent se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée Générale extraordinaire au moyen d'un pouvoir écrit. Le nombre de voix délibératives des membres et le nombre maximum de voix pour un membre, sont les mêmes que pour l'Assemblée générale ordinaire.

Si le **quorum** n'est pas atteint lors de la réunion de l'Assemblée Générale à la première convocation, celle-ci est reportée, au minimum, dans l'heure qui suit, sauf en cas de dissolution, où l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau, au minimum 15 jours plus tard.

Lors de ces nouvelles réunions, l'Assemblée Générale extraordinaire peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ARTICLE 10 - CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le Conseil d'Administration est l'organe exécutif chargé de diriger et de contrôler le fonctionnement de Planète Sciences Méditerranée.

10.1. Composition.

Le CA est composé de :

10.1.1 Membres élus : cinq à vingt et un, avec voix délibérative, élus par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le renouvellement des membres se fait annuellement par tiers, initialement fixé par tirage au sort lors de la première élection.

Les sortants sont rééligibles.

10.1.2 Membres de droit :

- le Président de Planète Sciences ou son représentant, avec voix délibérative,

- les Présidents de chaque « Groupe ad-hoc » de Planète Sciences Méditerranée, avec voix délibérative,

- le Président, ou à défaut un vice-Président de chaque délégation de Planète Sciences Méditerranée, avec voix délibérative,

- les membres d'honneur avec voix délibérative.

10.1.3 Invités permanents (avec voix consultative) :

- Le directeur / la directrice,

- le/la délégué(e) du personnel,

- deux délégués élus au sein des salariés : L'élection des délégués aura lieu au moins 10 jours ouvrés avant la date de convocation de l'Assemblée Générale. Ils sont élus pour une durée de 3 ans, rééligibles. En cas de démission de l'un de ces délégués, il est procédé à une nouvelle élection.

10.1.4 Invités occasionnels :

Le Conseil d'Administration peut inviter, avec voix consultative, toute personne physique ou morale dont il jugerait nécessaire de recueillir les avis, pendant la durée du mandat. Les invitations sont proposées par le Président ou par un administrateur. Dans ce dernier cas, l'invitation est faite au Président pour approbation, au plus tard dix jours ouvrés avant la réunion du Conseil d'Administration.

10.2. Limites au sein du CA.

10.2.1 Nombre de salariés : le Conseil d'Administration ne peut comporter plus d'un quart de personnes salariées de Planète Sciences Méditerranée (y compris de ses délégations), et dans le respect des règles en vigueur de l'administration fiscale.

10.2.2 Nombre de membres de droit : il ne peut excéder un tiers du nombre total de membres du Conseil d'Administration.

10.2.3 Nombre de membres d'honneur : il ne peut excéder trois.

10.2. Non-cumul de postes : un membre de Planète Sciences Méditerranée ne peut disposer de plus d'un poste au Conseil d'Administration.

10.3 Fréquence de réunions du CA : au moins trois fois par an sur convocation de son Président ou à la demande du quart de ses membres.

10.4 Procurations : Les membres empêchés peuvent se faire représenter par un autre administrateur votant, muni d'un pouvoir écrit. Chaque membre ne peut disposer de plus de deux pouvoirs au Conseil d'Administration.

Le Président d'un Groupe ad-hoc peut se faire représenter, en cas d'empêchement, par un vice-Président.

Le Président d'une délégation peut se faire représenter, en cas d'empêchement, par un autre membre de son bureau, au moyen d'un pouvoir écrit.

10.5. Décisions du CA : elles sont prises à la majorité absolue des membres votants; la voix du Président

est prépondérante en cas de partage égal des voix.

La présence du tiers de ses membres votants est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

10.6. Rôle du Conseil d'Administration :

10.6.1 Il mène tout au long de l'année les orientations et programmes décidés lors de l'Assemblée Générale précédente, avec le soutien du personnel et des acteurs de l'association. Il garantit la bonne gestion, le bon usage des moyens financiers et matériels et humains de l'association, encadre la communication et les relations publiques, rend des comptes de l'action passée. Il prépare l'année à venir, prépare le plan triennal et le budget qu'il soumet lors de l'Assemblée Générale suivante.

10.6.2 Il convoque l'Assemblée Générale en session ordinaire ou extraordinaire et en prépare les travaux. En particulier, il valide la liste des votants au plus tard lors de sa dernière session qui précède la tenue de l'AG.

10.7. Il propose à l'Assemblée Générale l'**admission et l'exclusion des membres partenaires, et prononce l'exclusion des membres** dans les conditions prévues à l'article 13, ci-après.

10.8. Il propose à la ratification de l'Assemblée Générale, la création et la dissolution des groupes ad-hoc, et annuellement la reconduction du label Planète Sciences des délégations.

10.9. Il établit le Règlement Intérieur (manuel des procédures) et le soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale. Celui-ci est applicable à tous les membres de Planète Sciences Méditerranée.

10.10. Rétribution/ Frais : Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison de leur fonction d'administrateur. Néanmoins, il pourra être décidé de rembourser les frais encourus par l'exercice de leur fonction, selon les règles fiscales en vigueur.

ARTICLE 11 - BUREAU

11.1. Composition :

- Le président est élu sur candidature par les membres élus du CA.

- Le président propose un bureau qui doit être approuvé par les membres élus du CA. Membres à minima : un Président et un trésorier, plus éventuellement un(e) secrétaire, un(e) Vice-Président. Ces derniers pouvant être assistés d'adjoints pris dans le Conseil d'Administration.

- Invité(e) permanent(e) : directeur / directrice.

- D'autres invités en tant que de besoin.

11.2. Rôle :

Le Bureau est responsable devant le Conseil d'Administration de la gestion et de l'administration de Planète Sciences Méditerranée.

Il est responsable de l'embauche et du suivi du personnel salarié.

Il peut se saisir de tout sujet qu'il juge utile, compte tenu de son urgence ou de son importance.

11.3. Les membres du Bureau ne peuvent pas se faire représenter. Les décisions du Bureau sont prises à la majorité absolue des membres votants, la voix du Président étant prépondérante, en cas de partage égal des voix.

11.4. Le Président représente Planète Sciences Méditerranée dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet. Il a notamment la qualité pour ester en justice au nom de Planète Sciences Méditerranée tant en demande qu'en défense.

En cas d'absence, il est remplacé par un vice-Président ou, à défaut, par un membre du Conseil d'Administration le plus ancien, élu au bureau.

Il délègue sa signature et les pouvoirs nécessaires pour les actes courants, à des mandataires acceptés en Conseil d'Administration.

ARTICLE 12 - GROUPES DE TRAVAIL

12.1. Il est constitué au sein de Planète Sciences Méditerranée des **Groupes ad-hoc**.

Constitués par domaines ou cadres d'activités, ils sont composés des bénéficiaires de ces activités et de leurs représentants ainsi que de tous les membres bénévoles le souhaitant.

Lors des votes décisionnels au sein du groupe, les salariés ne pourront excéder 1/4 des votants.

Il est distingué 2 types de groupe ad-hoc :

- les groupes ad-hoc **antenne**, créés sur des secteurs territoriaux,

- les groupes ad-hoc **thématiques**, créés sur des thèmes d'intervention.

Chaque groupe ad-hoc suit l'ensemble des activités qui relèvent de son domaine ou de son cadre. Il suit et aide ces actions, y compris celles des délégations.

Le Président de chaque groupe ad-hoc est choisi parmi ses membres suivant des modalités définies au sein de ce groupe et communiquées au Conseil d'Administration de Planète Sciences Méditerranée. Il est membre de droit du groupe ad-hoc équivalent de Planète Sciences, si celui-ci existe, et peut se faire représenter par un autre membre, en cas d'empêchement.

Les groupes ad-hoc **Antenne** ont pour mission de suivre les actions des Antennes de Planète Sciences Méditerranée.

La création et la dissolution de ces groupes ad-hoc est décidée par le Conseil d'administration de Planète Sciences Méditerranée et ratifiée par l'Assemblée générale.

ARTICLE 13 - DÉLÉGATIONS

13.1. Les délégations sont des associations loi 1901 qui :

- ont pour objet de favoriser auprès des jeunes et de leur famille l'intérêt, la pratique et la connaissance des sciences et des techniques, en vertu de leur objet,

- représentent Planète Sciences Méditerranée,

- mènent les actions qui permettent le contact des bénéficiaires avec la vie associative, y compris au niveau régional, national et international, en accord avec Planète Sciences Méditerranée,

- diffusent dans leur domaine de délégation les actions générées ou relayées régionalement par Planète Sciences Méditerranée,

- assurent les relations avec les organismes territoriaux dans leur domaine de délégation, en accord avec Planète Sciences Méditerranée.

13.2. L'admission des membres délégations est acquise par :

- l'attribution du label "Planète Sciences" pour leur domaine de délégation,

- la présence dans les statuts de la délégation, de tout ou partie des points décrits à l'article 12.4.

13.3. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le label **Planète Sciences** est attribué par le Conseil d'administration de Planète Sciences Méditerranée.

Les décisions d'attribution du label Planète Sciences par le Conseil d'administration de Planète Sciences Méditerranée sont ratifiées annuellement par l'Assemblée Générale de Planète Sciences Méditerranée.

13.4. Les points qui doivent être obligatoirement tous intégrés dans les statuts de la délégation sont :

- l'association est délégation de Planète Sciences Méditerranée,

- l'objet de l'association reprend dans son intégralité les éléments de celui de Planète Sciences Méditerranée correspondant à son domaine de délégation (article 2 des statuts de Planète Sciences Méditerranée),

- l'association prend une dénomination qui intègre obligatoirement Planète Sciences méditerranée.

Elle perd automatiquement cette dénomination si la délégation lui est retirée.

Planète Sciences Méditerranée dispose d'un membre de droit avec droit de vote au Conseil d'administration de l'association.

Le Conseil d'Administration de l'association ne peut comporter plus d'un quart de personnes salariées de l'association.

L'association applique le règlement intérieur de Planète Sciences Méditerranée.

Dans le domaine de délégation définie dans l'attribution du label Planète Sciences, l'association est détentrice exclusive de la délégation. A ce titre, elle réalise l'ensemble des activités et actions dans son domaine de délégation.

L'association ne peut intervenir à l'extérieur de son domaine de délégation, sauf accord préalable de la délégation concernée par ce domaine, ou de Planète Sciences Méditerranée s'il n'existe pas de délégation pour ce domaine.

L'association applique la charte graphique de Planète Sciences Méditerranée et contribue à la communication des messages généraux définis par le Conseil d'Administration de Planète Sciences Méditerranée.

Planète Sciences Méditerranée a capacité à valoriser les actions menées par les délégations dans l'intérêt de l'action commune.

13.5. Les personnes physiques ou morales, membres actifs de la délégation sont adhérentes à Planète Sciences Méditerranée avec respectivement le statut de membre actif. Elles ont voix délibérative à l'Assemblée Générale de Planète Sciences Méditerranée suivant les modalités fixées à l'article 8.3.

13.6. Les délégations versent annuellement à Planète Sciences Méditerranée une cotisation dont le montant est décidé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

ARTICLE 14 - DÉMISSION EXCLUSION

14.1. La démission d'un membre est entérinée par le Conseil d'Administration.

14.2. L'exclusion d'un membre est prononcée par le Conseil d'Administration :

- par constatation de l'impossibilité dudit membre de continuer à participer à la réalisation des objectifs de Planète Sciences Méditerranée,
- après audition de l'intéressé, lorsque son attitude ou ses actes, au sein ou à l'extérieur de l'association, sont de nature à compromettre le renom, le bon **fonctionnement de l'association ou présenteraient un risque pour la santé morale, physique et affective des participants aux activités de l'association, notamment mineurs.**

14.3. L'exclusion prend effet le jour de sa prononciation. Elle peut être prononcée à titre temporaire ou définitif.

- Pour les membres délégations ou partenaires, cette décision est ratifiée par l'Assemblée Générale.
- L'exclusion est notifiée aux membres intéressés par lettre recommandée. Ils peuvent faire appel lors de l'Assemblée Générale suivante.

ARTICLE 15 - FONDS STATUTAIRE

Il est créé un fonds statutaire d'un montant équivalent à une année de cotisation au FDR de l'association Planète Sciences.



Le Président, Dave LOLLMAN



Le Trésorier, Guillaume BONELLO

Fichier : PSM_StatutsAdoptesAG2017_DL

ASSEMBLEE GENERALE PSM 2018 : RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

I. L'ETAT DES LIEUX

L'année 2017 a été la consolidation et la restructuration de Planète Sciences Méditerranée, restructuration qui avait démarré depuis l'été 2016 suite à la mise sous protection juridique par une ouverture de procédure de sauvegarde mandatée par le Conseil d'Administration. Pour mémoire, la procédure avait démarré le 08/08/16 par décision du Tribunal de Grande Instance de Grasse. Nous avons obtenu une période d'observation de 6 mois afin de permettre à l'association de procéder au démarrage de la restructuration. Le 6 février 2017, un prolongement de la période d'observation de 6 mois nous a été de nouveau accordé avec un avis très favorable de la Juge, jugeant notre projet de sauvegarde proposé concrètement réalisable. L'association a été alors invitée à établir un plan d'apurement du passif avec des propositions de l'étalement des créances en appui avec le mandataire judiciaire Pierre GARNIER. Le 27 juillet 2017, lors de la dernière audience au TGI de Grasse, nous sommes complètement sortis de la procédure de sauvegarde (prononcé le 11/09/2017) en évitant ainsi la cessation d'activités.

En effet, cette situation de crise touche nombreuses associations : les subventions des collectivités territoriales et des bailleurs de fonds baissent d'année en année, les postes aidés CUI-CAE ont été drastiquement réduits par l'état... Lors de nos trois audiences au TGI de Grasse, nous avons pu constater à chaque fois plus d'une vingtaine d'associations et de structures présentes pour les mêmes motifs : plan ou procédure de sauvegarde, plan de redressement, liquidation...

Nous avons retravaillé entièrement notre modèle économique sur 2 axes principaux :

- 1) La réduction de la masse salariale.
- 2) Le recentrage des activités sur 4 pôles : Pôle Administratif, Pôle Antennes, Pôle Nature / Environnement / Sciences, Pôle Loisirs / Séjours / Formations.

La diminution de la masse salariale s'est accompagnée par une réorganisation du plan d'actions pour 2017 afin de pérenniser un modèle économique viable à long terme.

II. L'EQUIPE SALARIALE

En effet, nos subventions étaient en baisse, mais la masse salariale était restée identique : les charges du personnel représentaient alors 70% du budget ! Nous étions une vingtaine de salariés avant la crise de 2016. De cette date à fin 2017, la masse salariale a été réduite à 7,4 ETP (Equivalents Temps Plein). Il est à noter que ces départs, volontaires pour tous sauf dans deux cas, ont évité des licenciements économiques et donc douloureux. La procédure « rupture conventionnelle » a été privilégiée afin d'avoir le minimum de frais d'indemnités à verser lors des départs des salariés.

Les départs : Ismaïl SAVIL, Sandra SOMAGLINO, Joachim GOBILLARD, Marie-Estelle FALCOU, Julie BENEZET, Charline GUILLET, Mathieu CARVIN, Jade JOURNEAUX, Bernard CUISSARD, Morgane DUMAS, Marie SOUCHON.

En 2018, trois nouveaux départs sont prévus, réduisant ainsi la masse salariale à 5,4 ETP.

Départs volontaires : Sandrine BARRIER et Elodie SEPTIER courant avril.

Fin de contrat CUI-CAE : Amélie GUYOMARD courant mai.

Le siège à Grasse

Au siège social, il est à noter le départ volontaire de la Directrice Marie SOUCHON courant octobre 2017. Les missions de François BADOCHÉ ont été renforcées en tant que Directeur administratif et financier, et Chargé de développement. En outre, il est chargé de la gestion au quotidien de l'association. Stéphanie MATROD a pris la direction de l'ACM (Accueil Collectif des Mineurs) sur Roquevignon et la mission de chargée de communication. Le futur départ de Sandrine BARRIER nous mène à réaménager complètement les missions de Guillaume GINISTY (comptabilité, secrétariat, accueil et standard...)

Antennes du Var et des Bouches-du-Rhône

Eve LE LUYER prend la responsabilité de l'antenne après le départ d'Elodie SEPTIER. Le poste de Juliane CLEMENCEAU (actuellement en CUI-CAE) sera renouvelé en CDI.

III. LA GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration (CA)

Composition du **Conseil d'Administration (CA)** en 2017 :

- Dave LOLLMAN
- Guillaume BONELLO
- Céline PUCCI
- Tomas FIORIDO
- Yves LOB
- Marie-Noëlle FAVIER (*Administratrice représentant PS National*)

Membres invités permanents :

- Elodie SEPTIER (*représentante des salariés pendant la procédure de sauvegarde*)
- Eve LE LUYER (*élue du personnel*)
- Marie SOUCHON (*Directrice, départ octobre 2017*)
- François BADOCHÉ (*Directeur Administratif et Financier, Chargé de développement, à partir de décembre 2017*)

Nous pouvons toutefois regretter la difficulté à étoffer le CA malgré les sollicitations diverses.

Le Bureau et le Bureau Exécutif :

Le **Bureau (BE)** :

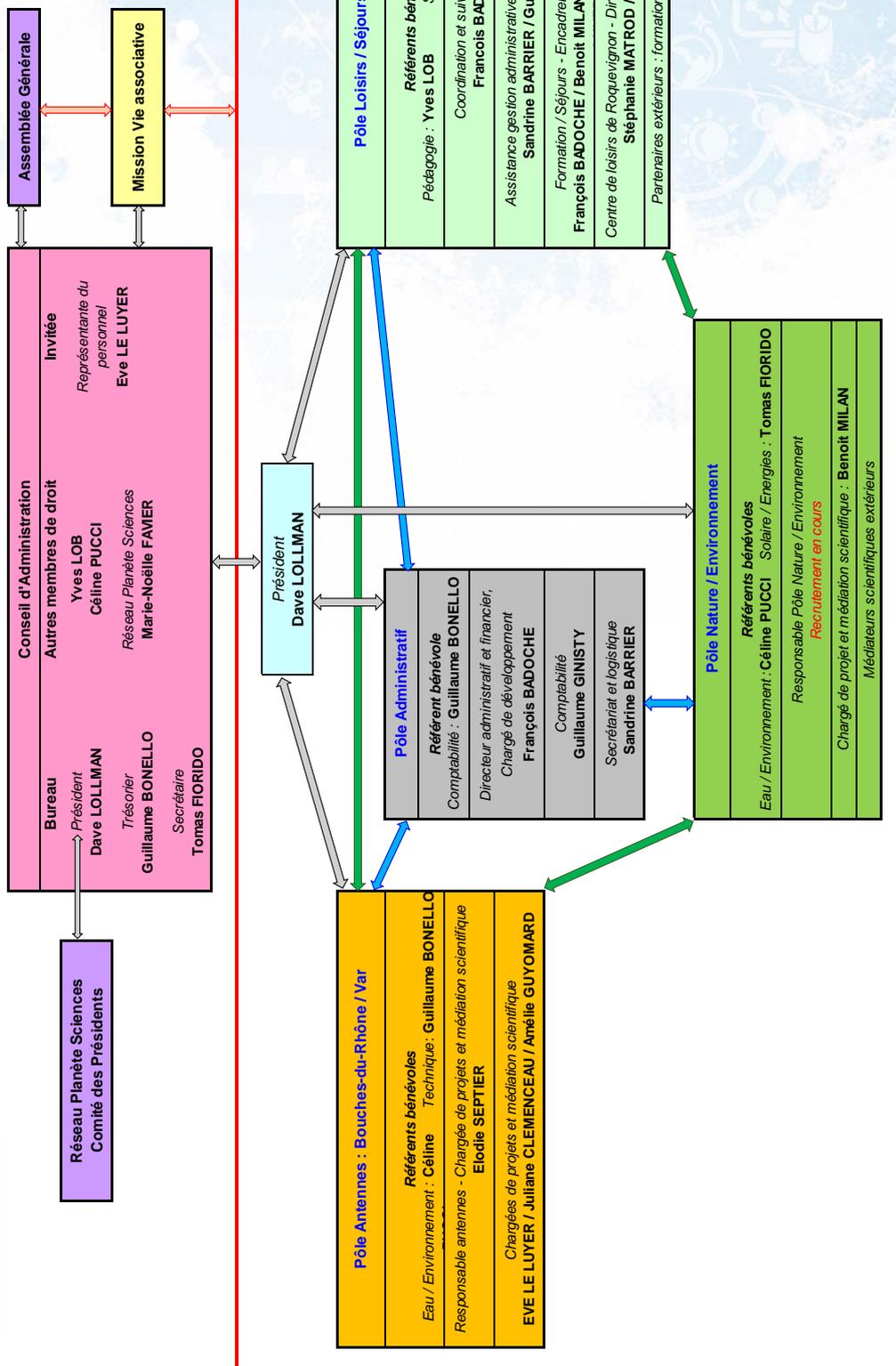
- Dave LOLLMAN : Président
- Guillaume BONELLO : Trésorier
- Tomas FIORIDO : Secrétaire

Le **Bureau Exécutif (BEx)** = Bureau + Directeur Administratif et Financier + Responsables des secteurs/pôles + Déléguée du personnel (DP).

IV. L'ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION EN DECEMBRE 2017



ORGANIGRAMME Planète Sciences Méditerranée - janvier 2018



V. BILAN DES ACTIVITES

Pôle Antennes (Var et Bouches-du-Rhône)

2017 a été riche en projets sur les 2 départements avec près de 300 journées-animateurs et 5800 journées-participants. Une grande diversité de projets, ateliers, formations, évènementiels pour un public large et varié ont su sensibiliser plus de 9100 personnes. On note en particulier les projets scolaires sur la biodiversité avec la mairie de Toulon et l'agglomération Sud Sainte Baume, les animations sur le «chemin des énergies» autour des sites industriels mis en place par le CCSTI la Rotonde à Gardanne (poursuite prévues en 2018). De nouveaux partenariats, notamment le Parc National de Port Cros, ont été mis en place sur des projets vers une transition écologique douce et durable jusqu'en 2019.

Pôle Scientifique

Principalement autour des activités d'EEDD, les réalisations ont été diverses dans une préoccupation de la sensibilisation à l'écocitoyenneté. Les animations scolaires et à destination du grand public, le projet MEDITES, formations des animateurs, l'Écomobilité, Biodiversité, Air et Santé, Sauvage de ma rue, Jardins partagés, Fête de la Science... ont totalisé 2230 journées-participants en 2017. Certaines activités du pôle scientifique, telles que Astronomie, Robotique, Planétarium numérique Espace... sont abordées lors de nos séjours de vacances ou de nos formations dans des actions multi-thématiques.

Pôle Loisirs-Formation-Séjours

Les séjours :

Au total, 106 jeunes ont suivi les séjours et chantiers de l'été, représentant 1151 journées participants dans les centres de La Chapelle en Valgaudemar et de Correns. Il est à noter que le taux de remplissage des séjours a été inférieur aux taux enregistrés depuis ces dernières années.

Les formations BAFA :

- 2 sessions générales ont formé 37 stagiaires
- 2 sessions d'approfondissement pour 12 stagiaires.

Les sessions, réalisées en externat à Carpentras et à Plascassier, ont totalisé 368 journées-participants.

VI. LE PATRIMOINE

Le siège à Grasse

Les locaux du siège social de l'association, 9 rue Gazan, 06130 GRASSE, sont mis à disposition à titre gracieux par la mairie. Il était envisagé, en accord avec le Maire de Grasse, un déménagement sur les hauteurs de Grasse (à Roquevignon) afin de regrouper les activités, avoir des espaces de rangements ce qui nous permettrait de nous séparer d'un garage que nous louons en centre-ville et de réduire ainsi les coûts et optimiser le temps de travail des salariés. Les locaux du siège de la vieille ville de Grasse sont très vétustes. Après concertation avec la mairie de Grasse, cette proposition est déclinée : l'espace Roquevignon étant trop grand pour l'actuelle équipe du siège. La mairie s'est engagée à nous proposer un local plus adapté à nos besoins.

Antennes du Var et des Bouches-du-Rhône

L'année 2017 a vu la fermeture du local des Bouches du Rhône (Marseille-Vieux Port), trop onéreux en ces temps de crise. L'équipe du Var (local : 6 rue Antelme, 83500 La SEYNE sur MER) gère désormais toute la région du Var et des Bouches du Rhône. Un nouveau local est en cours de négociation avec la mairie de La SEYNE sur MER.

VII. L'ACCOMPAGNEMENT DLA

Dans le cadre du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), l'association travaille depuis janvier 2016 avec le Cabinet Deloitte pour revoir son modèle économique et se restructurer. En 2017, nous avons pu bénéficier de 3 accompagnements proposés par ESIA-PACA sur les thématiques suivants :

- 1) Rechercher, manager et développer des fonds privés.
- 2) Anticiper son développement économique en comprenant les enjeux de la fiscalité associative.
- 3) Outils de pilotage financiers.

VIII. CONCLUSION

En premier lieu, je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des équipes : salariale, vacataires, bénévoles, pour le travail accompli avec tant de vigueurs, dynamismes et solidarités non seulement sur l'année 2017, mais bien depuis la crise de l'été 2016. C'est surtout cet élan collectif de motivation et de volonté qui m'a persuadé et m'a encouragé à me mettre à disposition de l'association, association pour laquelle j'ai donné sans compter depuis plus d'une décennie en tant que bénévole. L'effort de tout un chacun a clairement démontré notre conviction de lutter contre la perte de notre structure, une structure qui a tout de même 39 années d'existence ! L'année 2018 s'ouvre enfin sur une part de consolidation des activités et sur la préparation d'un renouveau. Définir de nouvelles orientations autour de **l'Éducation Populaire** avec notre savoir-faire de **démarche expérimentale**, développer des outils et thématiser les séjours, trouver les financements, les animateurs et les gestionnaires, resteront plus que jamais nos occupations pour être encore meilleurs dans notre domaine de compétence. La concrétisation de cette phase de restructuration, si les financements se concrétisent, pourra certainement voir le jour avec nos efforts.

Si, à la date de la mise en Procédure de Sauvegarde, les créances de l'association ont été gelées, avec un bilan déficitaire pour l'exercice 2017, le budget de 2018 s'annonce favorable avec une marge plutôt positive.

Merci à toutes et à tous.

Grasse, le 07/03/2018



Le Président, Dave LOLLMAN

BILAN QUANTITATIF GLOBAL D'ACTIVITE 2017

Introduction

L'association développe ses activités en adéquation avec son « projet éducatif ». C'est ce document qui sert de base au développement de nos actions, guide notre pédagogie et nos actes quotidiens, et nous permet d'évaluer l'impact éducatif et moral de nos interventions d'animation, de formation, de présentation.

L'impact pédagogique de l'association s'évalue entre autres grâce à la comptabilisation des actions au cours de chaque année. La prise en compte lors de chaque exercice des mêmes critères d'évaluation permet de mettre en évidence des évolutions, des tendances, et le cas échéant, d'orienter les actions de l'association pour l'adapter aux évolutions de la société, de l'environnement socio-éducatif.

Comme chaque année, nous présentons ci-dessous quelques éléments quantitatifs généraux qui permettront de donner une visibilité transversale de notre dynamique associative.

Méthode de comptabilisation des actions

Aussi comme chaque année nous comptabilisons les activités d'animation et de formation (qui constituent l'essentiel de l'action de l'association) suivant le critère des journées-participants :

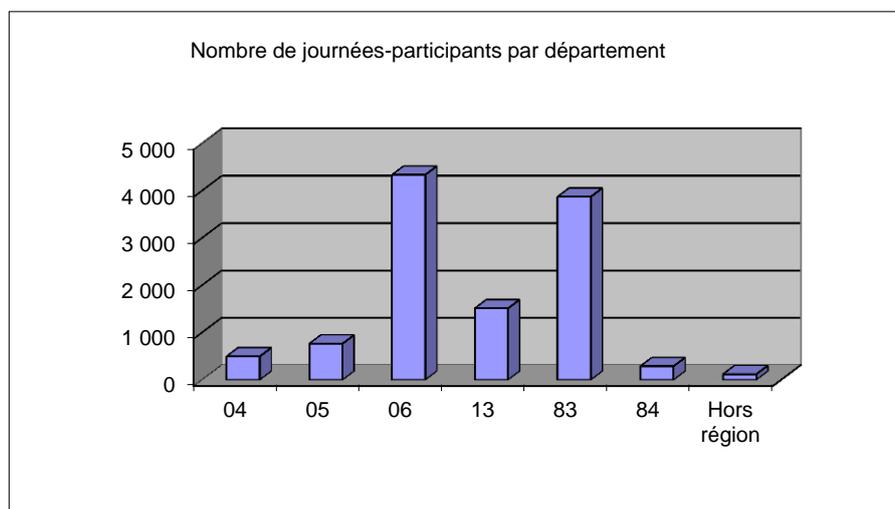
Le nombre de journées participants (J.P) : cela correspond au nombre de participants x la durée de l'action, en se basant sur le fait qu'une journée équivaut au moins à 6 h.

Ex 1 : 10 participants qui passent 0,5 j dans une animation = 5 Journées-Participants.

Ex 2 : 60 participants qui passent 1h dans une animation = 10 Journées-Participants.

En effet, le simple nombre de participants n'a pas beaucoup de sens car un participant à un séjour de vacances qui reste 10 jours, et un visiteur sur une exposition interactive qui reste une heure serait compté de la même façon, alors que le calcul du nombre de journées-participants permet de tenir compte de la durée passée avec le public en face à face pédagogique.

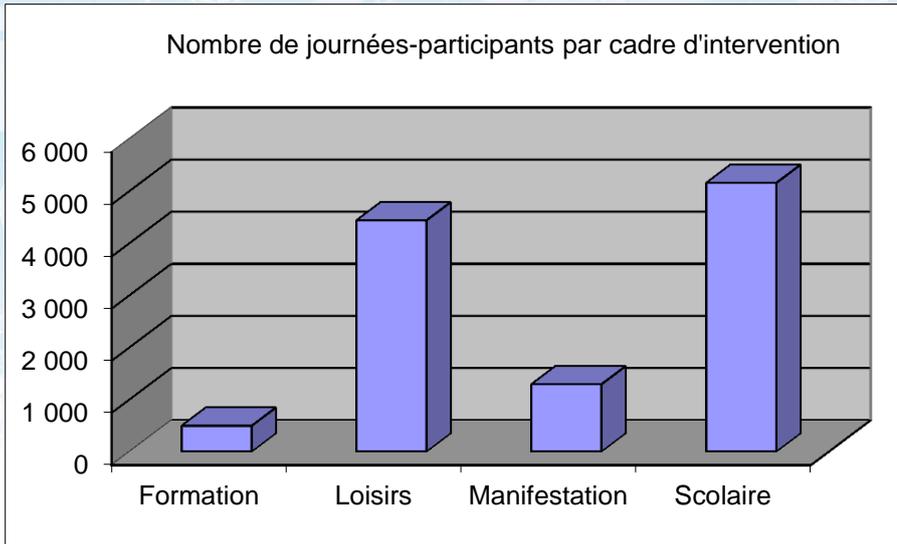
Répartition géographique des actions



Notre activité principale reste dans le 06 mais talonnée de près par le Var.

Les activités dans le Var sont en forte augmentation.

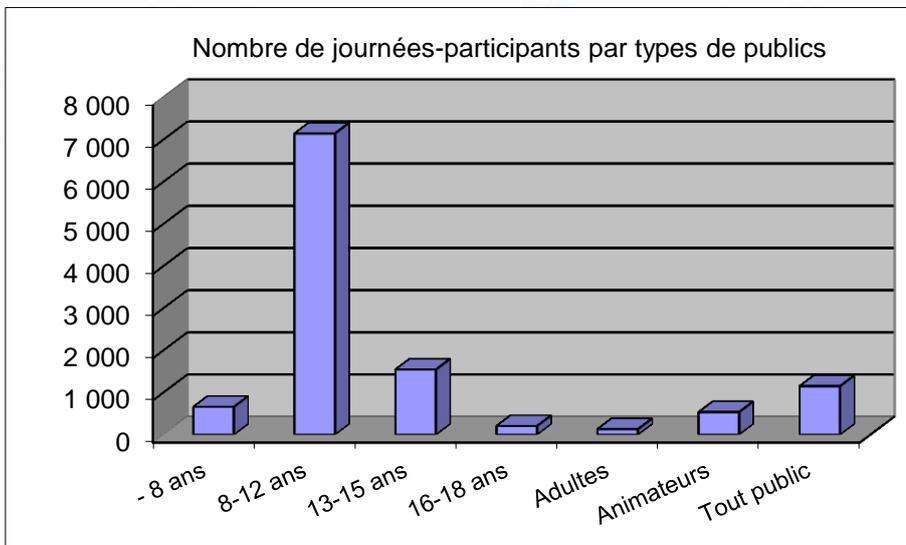
Bilan quantitatif par cadre d'intervention



Suite à l'arrêt des BPJEPS, le secteur formation est en forte baisse.

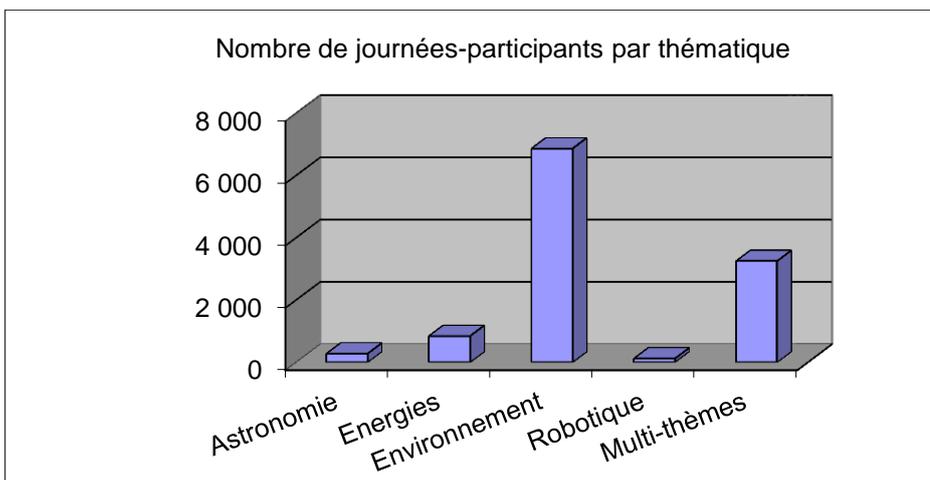
Les autres secteurs se sont maintenus malgré une légère baisse du secteur loisirs.

Répartition par types de publics



Notre public principal reste les enfants (centre de loisirs et séjours). Les animateurs se retrouvent surtout sur nos formations (BAFA) et les manifestations.

Volume d'activité par secteur



Les actions sur le secteur de l'environnement restent le plus important. Les multi-thèmes se retrouvent sur les loisirs (ALSH et Séjours).



RAPPORT D'ACTIVITES

2017

Pôle LOISIRS-FORMATION

LOISIRS-SEJOURS

D'un point de vue quantitatif

En 2017, le taux de remplissage des séjours a été inférieur aux taux enregistrés depuis ces dernières années.

Les séjours organisés à la Chapelle en Valgaudemar ont connu une forte baisse 48.57% (86% en 2015 contre 61% en 2013).

Les séjours à Correns n'ont pas bien remplis comme les années précédentes.

Les chantiers se sont remplis à 78.57% et sont financièrement équilibrés.

Au total, **106 jeunes** ont suivi les séjours et chantiers de l'été, représentant **1151 journées participants**

Leur encadrement a nécessité **5 équipes composées de : 5 directeurs-trices et 20 animateurs-trices**, diplômés, stagiaires ou non diplômés ainsi que une cuisinière et 2 agents d'entretien.

D'un point de vue qualitatif

Les projets réalisés ont répondu aux attentes des enfants. Ils ont pu pratiquer concrètement, approfondir leurs recherches et expérimenter à souhait. Les animateurs étaient tous compétents dans leur domaine et ont su allier pédagogie active et apport de connaissances. Certains animateurs et animatrices ont été formés via les formations proposées par le réseau Planète Sciences.



Pour les séjours « Sciences en Altitude », la communication avec les parents a été assurée tout au long des séjours grâce aux sites internet sous formes de blogs alimentés par les participants au cours du séjour. Ces sites révèlent bien la richesse des activités proposées aux enfants, tant pour les Activités Scientifiques et Techniques que pour les Extra scientifiques. Les directeurs de juillet et d'août ont veillé à l'adoption de la démarche expérimentale et à la méthodologie de projet dans chacune des activités.

Fourmi'Z au pays des cigales, les séjours de Correns, furent dirigés par Jade JOURNEAUX. L'équipe a su mettre en œuvre un projet pédagogique prenant en compte les intentions éducatives de l'association. De plus, leurs compétences variées ont été un réel atout dans ces séjours.

Le chantier de jeune fut dirigé par Joanna GUYOMARD

Tous nos séjours étaient donc dirigés par des personnes sensibles et formés à la démarche Planète Sciences. Cela leur a permis de diriger leur équipe dans le respect de notre Projet Educatif.



La préparation des séjours

Un pré-camp a été organisé à Grasse avec les équipes de Correns, des chantiers et du centre de loisirs afin de préparer le déroulement des séjours et de fixer les objectifs à atteindre. Ce temps a également permis au responsable des séjours de présenter le projet éducatif de l'association, de faire un rappel sur la réglementation en vigueur dans les ACM et de former les nouveaux animateurs aux méthodes actives et à la démarche expérimentale.

Concernant les équipes des chantiers de jeunes, cela a permis de réfléchir sur les intérêts éducatifs de ce type de projet, de revoir la réglementation propre au cadre légal des séjours spécifiques ainsi que toutes les connaissances en matière de sécurité sur un chantier. Ces temps de préparation sont indispensables pour créer un réel moment associatif, convivial et formateur. En plus de ce pré-camp, tous les directeurs ont organisé deux jours de préparation avec leur équipe avant le début des séjours.

Le bilan des séjours

En fin de chaque séjour un bilan a été fait sur place avec le directeur de chaque séjour, qui lui-même avait réalisé un bilan avec son équipe. Nous n'avons pas organisé de « post-camp » global par manque de disponibilité des équipes.

Suivi administratif et financier

Ce suivi est réalisé par Sandrine BARRIER qui recueille toutes les inscriptions et se charge de la facturation et de l'envoi des dossiers aux participants. Elle organise également les acheminements et les voyages collectifs des enfants. Enfin, étant la première interlocutrice des parents, elle joue un rôle très important grâce aux informations claires qu'elle peut leur apporter sur le contenu et l'organisation de nos séjours, ce qui leur confirmera l'envie d'inscrire leur enfant, ou non. Sandrine a également assurée la coordination de la promotion centralisée entre les différentes délégations et de la relation partenariale avec les différents comités d'entreprise conventionnés avec l'association. Le responsable du secteur s'est chargé de la coordination des équipes, du suivi pédagogique, des formations internes des directeurs et animateurs, des déclarations administratives des séjours (jeunesse et sports, contrats de travail etc.) ainsi que du suivi financier du secteur.

Merci à tous les animateurs, permanents et volontaires, qui ont largement contribué à la réussite de ces séjours. Remerciement au Conseil Régional PACA, à la DRJSCS, à la DDCS06, à la CORAC, aux villes de Grasse, Châteauneuf, et Correns pour leur soutien.



LOISIRS-ALSH

L'accueil de loisirs « Les Explorateurs en herbe » a fonctionné toute l'année, totalisant 2293 Journées-participants, conformément aux prévisions.

Stéphanie MATROD est Directrice du centre sur 2017 depuis le départ de Joachim GOBILLARD.

FORMATION-BAFA

Quatre sessions ont été programmées, deux sessions générales (37 stagiaires) et deux sessions d'approfondissement (12 stagiaires), comptabilisant au total 49 stagiaires et 368 journées participants.

Sessions générales

- 18 au 25 février 2017 – 28 stagiaires - Externat à Carpentras (84)
- 23 au 30 août 2017 – 9 stagiaires - Externat à Plascassier

Sessions d'approfondissement

- 20 au 25 février 2017 – 8 stagiaires - Externat à Carpentras
- 25 au 30 août 2017 – 4 stagiaires - Externat à Plascassier

Les sessions de Carpentras sont organisées en partenariat avec le Lycée des Chênes, prioritairement pour leurs élèves des filières sanitaires et sociales, et uniquement durant les vacances d'hiver.



Les actions de formation sont organisées grâce au soutien de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), de la Région PACA, du Fond Social Européen (FSE), de la DREAL, des nombreuses structures d'animation qui accueillent nos stagiaires, de l'ensemble des prescripteurs (missions locales, pôle emploi, CAP Emploi, PLIE)

Pôle ANTENNES

ANIMATIONS SCOLAIRES :

Poursuite des projets scolaires sur les Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental :

- 23 classes de la maternelle à la 6ème de janvier à juin
- 15 classes du CP au CM2 de septembre à décembre

Sorties nature et ateliers à l'Ecoferme de la Barre à Toulon :

- 12 classes du CE1 à la 6ème de janvier à juin
- 3 classes de la 6ème à la 2nde de septembre à décembre

Projet « Ecole de l'Eau » - écoles de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume :

- 13 classes de cycle 3 de janvier à juin
- 7 classes de cycle 3 de septembre à décembre

Projet « Premier pas vers la nature » - écoles de la communauté d'agglomération Sud Ste Baume :

- 5 classes de maternelles de janvier à juin
- 5 classes de maternelles de septembre à décembre

Projet « Ecole de la Biodiversité » - écoles de la communauté d'agglomération Sud Ste Baume :

- 6 classes de septembre à décembre

Projet Air et Santé :

- 11 classes de cycle 3 et 6ème de Toulon et la Seyne sur Mer
- 2 classes de cycle 3 de Marseille

Parcours culturels Biodiversité à Toulon :

- 4 classes de CP au CM2

Projet MEDITES :

- 3 classes de 5ème : 1 classe Santé et environnement à Toulon et 2 classes Changement climatique à Bandol et Vidauban

Semaine des 10% AST :

- semaine robotique pour des collégiens de Marignane

Chemin des Energies :

- parcours avec une classe de lycée à Gardanne

Classe astronomie à Chantemerle à Seyne les Alpes :

- 3 classes de cycle 3

Classe sciences environnement :

- Atelier sur l'eau avec 1 classe de CE1/CE2 d'Aubagne

Ecoute tes Oreilles : projet sur la sensibilisation au bruit auprès des collégiens :

- 6 classes de 6ème

Projet « Un fleuve, une vallée, des collèges » : sensibilisation sur l'Huveaune :

- 2 classes de collège de Marseille et Saint Zacharie

ANIMATIONS LOISIRS :

Projet Politique de la Ville à Salon de Provence : « l'Image à travers les âges » :

- 2 groupes de jeunes de 8 à 15 ans

PROGRAMME CENTRES ECOHERENTS :

Formations d'animateurs et journées d'échanges :

- Les plantes méditerranéennes
- Nos produits quotidiens au naturel
- Grands jeux et EEDD de plein air

Suivi des ACM :

- Suivi individuel et personnalisé de 4 ACM
- Suivi collectif proposé à tous les ACM du département (conseils, aide aux projets)

Journée de valorisation des projets :

- Rencontre départementale le 26 octobre 2017

MANIFESTATIONS :

Fête de la Science à la Seyne sur Mer : animations sur le bassin versant

Fête de la Science à Bandol : animations scolaires sur l'épuration de l'eau et le bassin versant

Chemin des Energies à Gardanne : ateliers énergie pour la fête de la science

Journées Portes Ouvertes à l'Ecoferme de la Barre

Fêtes de l'Huveaune sur 6 communes du bassin versant : Saint Zacharie, Auriol, Roquevaire, Aubagne, la Penne sur Huveaune et Marseille :

- 7 journées d'accueil des scolaires
- 2 journées pour le grand public

Fête du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume : atelier sur les plantes méditerranéennes

Forum du réseau REVES : rencontre des membres du réseau et repas partagé

Journée du patrimoine à la Seyne sur Mer : atelier sur les petites bêtes de la mare et les utilités des plantes méditerranéennes

Fête de la Nature aux Salins de Hyères : atelier sur l'impact des déchets sur le milieu marin

Tournée de Plages « Zéro déchet »

FORMATIONS :

BAFA au Lycée des Chênes à Carpentras

- BAFA formation générale
- BAFA approfondissement « Petite Enfance et Environnement »

Formation EEDD pour les stagiaires BAPAAT des Bouches-du-Rhône sur le site de la Sainte Victoire

Formation technique pour les salariés et bénévoles de l'association à Marseille

Formation jardins pour l'ACM de Vidauban



L'ensemble de ces actions représentent un total de 5630 journées-participants et 287 journées-animateurs.

Toutes ces actions n'auraient pas pu avoir lieu sans l'aide précieuse et le soutien de...

Nos membres :

- | | | |
|--------------------|-----------------------|-------------------|
| - Andréa MERLIN | - Caroline MOREIRA | - Tarik AMZIL |
| - Julia DOTTORI | - Lionel ISNARD | - Vivien DEBLONDE |
| - Camille LE FOURN | - Amina AIT OUMEZIANE | - Sébastien NILLY |

Nos partenaires :

- Communes (la Seyne sur Mer, Toulon, Bandol, Gardanne, Marseille, Marignane, Aubagne, Auriol, Saint Zacharie, La Penne sur Huveaune, Roquevaire, Vidauban, Salon de Provence...)
- Le Conseil Départemental du Var
- Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- Le Conseil Régional PACA
- La DREAL PACA
- La Direction Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- Le Comité Régional d'Education pour la Santé en région PACA
- L'Agence Régionale de Santé PACA
- Le GRAINE PACA
- La Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
- La communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
- La communauté d'Agglomération Agglopoie Provence
- Le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume
- Les PEP83
- L'Association Gulliver
- L'Association Environnement et Partage
- Les membres du Réseau R.E.V.E.S
- L'association les Petits Débrouillards PACA
- Les Francas du Var
- Les établissements scolaires et les ACM avec lesquels nous avons travaillé cette année



Pôle SCIENTIFIQUE

SECTEUR ENVIRONNEMENT

Le pôle scientifique de l'association s'est encore réduit en 2017 suite au départ de Bernard CUISSARD, responsable historique et combien méritoire du secteur Environnement pendant de nombreuses années, mais grâce au travail accompli par Benoît MILAN et tous les vacataires qui se sont impliqués cette année, l'activité du secteur Environnement a pu se poursuivre dans de bonnes conditions pour les publics accueillis au travers de nombreuses actions :

- Les animations scolaires à Antibes et à Valbonne
- Les animations auprès des collèges dans le cadre du projet MEDITES
- Les animations Sauvages de ma Rue pour le grand public sur le thème de la biodiversité
- La formation des animateurs des centres écohérents sur le thème de la biodiversité
- La formation des animateurs des ALSH 06 sur la thématique des jardins
- La formation des animateurs des ALSH 06 à la démarche expérimentale
- L'écomobilité avec les pédibus à La Roquette-sur-Siagne
- Les animations Air et Santé à Valbonne
- La Fête de la Science à Grasse et Antibes
- La Brague à la loupe
- Les animations sur les Parcs Naturels Départementaux
- Les animations scolaires sur le territoire du Pays de Grasse
- Le suivi des jardins partagés de Roquevignon et de la Paoute



SECTEUR TECHNIQUE

Les autres thématiques du pôle scientifique (astronomie, robotique, espace) sont quant à elles surtout abordées lors de nos séjours de vacances ou de nos formations, et se retrouvent principalement dans des actions multithématiques. Elles ont permis de sensibiliser plus de 400 personnes, principalement des lycéens et des collégiens, à la démarche scientifique et aux sciences expérimentales.

Notamment, notre planétarium numérique a poursuivi sa route dans départements de la région au sein de lycées et collèges, très apprécié tous les participants. Une révision complète du planétarium est prévue en 2018 pour améliorer encore ses performances.

Merci à Yannick REYNARD pour sa participation au sein de l'ARGETAC pour PSM, et pour les animations de qualité menées à Caussols cette année encore.

Quant au secteur Espace, bien qu'il ne soit plus géré par PSM mais directement par Planète Sciences Nationale depuis 2 ans, nous apportons un soutien local aux projets Ballons stratosphériques et Minifusées (Rocketry Challenge) menés dans les lycées de la région.



5
de

L'ensemble des actions du pôle scientifique a représenté 2236 journées-participants et 175 journées-animateurs.

Merci à tous les bénévoles qui se sont impliqués dans nos actions de culture scientifique et technique à destination des jeunes.

Merci à tous nos partenaires sans lesquels toutes ces actions n'auraient pu avoir lieu :

Conseil Régional, CD06, DREAL, DRJSCS, DDSC06, Mairie de Grasse, Mairie de Valbonne, Mairie d'Antibes, CAPG, CPIE des Iles de Lérins, Méditerranée 2000, Université de Nice, CASDEN.



PROJET D'ACTIVITES

2018

Pôle LOISIRS-FORMATION

Objectifs et priorités

Cette année, l'accent sera mis sur la communication afin de mieux remplir nos séjours et BAFA, surtout à La Chapelle-en-Valgaudemar qui a souffert l'an dernier d'un faible remplissage sur 2 des séjours proposés.

Le budget 2018 de ce secteur est basé sur un remplissage des séjours et formations à 80%, ce qui correspond à la moyenne des années précédentes (2012 à 2016).

Actions principales prévues

Loisirs - Séjours

Les quatre séjours à la Chapelle-en-Valgaudemar et les trois séjours à Correns sont reconduits sur 2018.

Cette année, nous proposons d'ouvrir les séjours « Sciences en altitude » pour une tranche plus large du 8-16 ans au lieu du 8-15 ans.

La promotion centralisée a été assurée par Sandrine Barrier et c'est à nouveau plus d'une quinzaine de Comités d'Entreprises qui renouvelleront leur confiance dans nos séjours.

Le chantier de jeunes ne sera pas reconduit cette année. La Mairie de Châteauneuf nous a annoncé une baisse de sa participation financière ce qui nous contraint à abandonner ce projet cette année.

Loisirs - ALSH

L'accueil de loisirs « les Explorateurs en herbe » ouvrira toute l'année et la Direction sera assurée par Stéphanie MATROD, remplacée par Benoît MILAN en juillet.

Formations - BAFA

Programmation de 5 sessions BAFA en 2018 :

Sessions de formation générale :

- **3 au 10 mars 2018- Internat et Externat à Carpentras**
- **28 avril au 5 mai 2018 -Externat à Grasse**
- **23 au 30 août 2018-Internat à la Chapelle-en-Valgaudemar**

Sessions Approfondissement :

- **5 au 10 mars 2018- Internat et Externat à Carpentras**
- **25 au 30 août 2018-Internat à la Chapelle-en-Valgaudemar**



Pôle ANTENNES

Objectifs et priorités

- Relayer les activités régionales
- Poursuivre les animations scolaires
- Développer des actions en temps de loisirs
- Développer les formations (BAFA, formations techniques...)
- Développer des projets scientifiques et techniques (astronomie, robotique, espace, énergie)
- Développer de nouveaux outils et expositions
- Trouver des partenariats locaux pour de nouveaux programmes (Parcs, syndicats de rivières, privés, communes et communautés de communes ...)

Actions principales prévues

Animations scolaires

- Poursuite des animations sur les Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental du Var (réponse au nouvel appel d'offre en juin 2018)
- Poursuite des animations « Ecole de l'Eau » avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
- Poursuite des animations « Premier pas vers la nature » avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
- Poursuite des animations « Ecole de la biodiversité » avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
- Poursuite des Animations à l'Ecoferme de la Barre à Toulon
- Parcours culturels Biodiversité dans 12 classes de Toulon
- Poursuite du projet PRSE « Air et Santé » dans des établissements scolaires
- Projet PRSE « Sensibilisation au moustique tigre » dans les établissements scolaires
- Semaine des 10% avec activité robotique au collège de Marignane
- Classes sciences à Martigues sur les thématiques des énergies, sténopés, fusées et astronomie
- Projet « Un fleuve, une vallée, des collèges » sur la Vallée de l'Huveaune
- Projet « Ecoute tes Oreilles » dans un collège de Marseille – Campagne pour Prévenir les risques auditifs et extra-auditifs auprès des collégiens en région PACA.
- Animations diverses à la demande

Animations loisirs

- Stages scientifiques au centre de loisirs de Cabannes – Environnement/Espace et astronomie
- Interventions ponctuelles pour différents ACM

Formations

- BAFA Formation Générale à Carpentras
- BAFA Approfondissement « Petite enfance spécialité environnement »

Manifestations

- Village des sciences à la Seyne sur Mer pour la Fête de la Science
- Animations à la médiathèque de Bandol pour la Fête de la Science
- Fête de la nature aux Vieux salins à Hyères
- Journées portes ouvertes à l'Ecoferme de la Barre à Toulon
- Manifestation « Nature en fête » à la Londe les Maures
- Manifestation « Printemps du patrimoine » à la Seyne sur Mer
- Manifestation « Côté Jardins » au Pradet
- Fêtes de l'Huveaune à Marseille
- Participations ponctuelles sur d'autres évènements : fêtes du Développement Durable, journées écocitoyennes...

Outils

- Création d'outils pédagogiques multithématiques

Autres

- Projet « EXOCET, nautisme d'avenir » avec le Parc National de Port Cros – accompagnement des bases nautiques vers une transition écologique douce.
- Animation du réseau R.E.V.E.S : communication, organisation d'évènements divers...
- Réponse aux appels d'offre divers (ENS scolaires...)
- Développer des projets en partenariat avec des fondations ou des partenaires privés



Pôle SCIENTIFIQUE

Objectifs et priorités

Le Pôle scientifique est constitué du secteur Environnement et du secteur Technique (astronomie, robotique, espace). Ce dernier est très affaibli actuellement et l'un des objectifs sera de relancer des actions sur ces thématiques, notamment en astronomie dès 2018 (planétarium, handiscope, nuits des étoiles...), puis en robotique et espace à partir de 2019, tout en maintenant l'existant, notamment lors de nos séjours et formations BAFA.

Quant au secteur Environnement, il constitue toujours l'essentiel de nos activités scientifiques, et une relance de ce secteur sur de nouveaux projets est envisagée à partir de septembre avec l'embauche d'un nouveau responsable de secteur, suite à l'arrêt d'un certain nombre de projets fin juin.

Actions principales prévues

Animations

D'ici fin juin, les projets pluriannuels suivants se terminent, mais ne seront pas renouvelés faute de financements :

- **MEDITES** : fin de la phase 3 de ce programme de l'ANRU en partenariat avec l'INRA, Mines ParisTech, CDMM, PNR des Pré-Alpes d'Azur, Université des Sciences de Nice : animations dans les collèges sur les trois Parcours : Monde nocturne, Insectes, Changement climatique.
- **Centres écohérents** : organisation des journées d'échanges avec les animateurs et directeurs des ACM des Alpes-Maritimes, et suivi des projets mis en place au sein d'une dizaine de structures dans le cadre des loisirs pour les enfants de 3 à 14 ans.
- **Ecomobilité** : organisation avec les parents d'élèves de La Roquette-sur-Siagne de pédibus pour accompagner les enfants à l'école, complétés par des actions de sensibilisation aux transports alternatifs et à la pollution, en partenariat avec la CAPG.
- **La Brague à la Loupe** : animations autour de la Brague menées en partenariat avec le CPIE des Iles de Lérins et Pays d'Azur et le SIAQUEBA.

Les animations sur les Parcs Naturels Départementaux se poursuivent, au sein des établissements scolaires, ou lors de manifestations grand public, en partenariat avec le Conseil Départemental 06 pour la dernière année du contrat pluriannuel qui devrait être reconduit à partir de 2019 pour 3 ans.

Les animations scolaires en partenariat avec la ville d'Antibes sont renouvelées cette année, ainsi que sur Grasse où nous interviendrons aussi durant le temps périscolaire à l'école Pra d'Estang.

Une relance des animations sur la ville de Valbonne est prévue à partir de 2019, une nouvelle proposition de convention devant être soumise à la commune en septembre, élargissant nos animations au secteur loisirs et pas uniquement en milieu scolaire comme par le passé.

Formations

La formation des animateurs est une constante de de nos activités, gage du maintien de la qualité technique et pédagogique de nos animations.

Ainsi sont prévues :

- des formations en environnement sur les jardins, sur les bassins versants et la gestion de l'eau, sur la biodiversité,
- des formations techniques en microfusées, en robotique et en astronomie,
- des formations pédagogiques sur la démarche expérimentale et la pédagogie de projet.

Manifestations

Comme chaque année, nous participerons à plusieurs manifestations en partenariat avec d'autres structures. Sont notamment prévus les événements suivants :

- La nuit des étoiles
- Les rencontres spatiales d'Auriol
- La Fête de la Science
- Les journées de l'environnement

Autres actions

Par ailleurs, une réflexion sera menée avec l'ensemble des acteurs de l'association pour relancer de nouveaux projets autour de nos outils existants mais peu utilisés comme l'exposition sur les énergies renouvelables, le radeau marin, le handiscope, les maquettes paysagères, la caméra thermique...

Enfin, cette année sera également l'occasion de préparer l'avenir en s'orientant vers des projets inter-associatifs au sein du réseau national Planète Sciences et de réseaux locaux, notamment pour développer de nouveaux supports pédagogiques pour nos animations, en lien avec le milieu scientifique et les recherches actuelles.



CONTACT

SIEGE SOCIAL

9 rue Gazan, 06130 GRASSE
Tél : 04 92 60 78 78 – Fax : 04 93 36 56 79
mediterranee@planete-sciences.org

PÔLE ANTENNES

6 rue Louis Antelme, 83500 LA SEYNE SUR MER
Tél : 04 94 94 29 81
83.mediterranee@planete-sciences.org

PRESIDENCE

dave.lollman@univ-amu.fr

Plus d'informations sur notre site internet

www.planete-sciences.org/mediterranee

Retrouvez-nous aussi sur Facebook, YouTube et Instagram



